

# Stratégie de spécialisation intelligente

## PROGRAMMATION DES FONDS EUROPEENS 2014-2020

## Contexte

L'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) en Champagne Ardenne s'inscrit dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2014-2020 . En effet, si les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 mettaient déjà l'accent sur l'innovation et ont conduit les régions françaises à adopter des stratégies régionales d'innovation, la priorité donnée à l'innovation se trouve renforcée pour la période 2014-2020 dans le cadre de **la Stratégie Europe 2020** pour une croissance intelligente, durable et inclusive. La stratégie Europe 2020 a été complétée par l'adoption des « lignes directrices intégrées » et des « initiatives phares » qui définissent le cadre stratégique de référence pour la politique de cohésion 2014-2020. Dans ce cadre, le soutien de la Commission européenne visera à favoriser :

- une plus forte concentration de l'intervention des fonds structurels, autour d'un nombre réduit de thématiques définies par la Stratégie Europe 2020 ;
- une concentration accrue des fonds sur l'innovation à travers le **concept de « spécialisation intelligente »**, prenant appui notamment sur les clusters, grappes d'entreprises, réseaux d'entreprises et pôles de compétitivité.

Les PO s'articuleront donc, au niveau régional et au niveau national, avec la valorisation des potentiels spécifiques par des "stratégies de spécialisation intelligente (S3)", condition ex ante des futurs règlements. Les régions devront consacrer une part significative du PO à la compétitivité des PME et à la recherche et l'innovation, en assurant une continuité entre recherche/formation et entreprises, axée vers les marchés et la réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux qui se posent à l'Europe, aux Etats-membres et aux régions.

De même, le programme de financement de la recherche et de l'innovation, *Horizon 2020*, qui fait suite au 7<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et développement technologique (PCRD), se concentrera plus particulièrement sur le développement technologique, les activités de démonstration à grande échelle, les bancs d'essais et laboratoires vivants, prototypage et validation de produits dans les lignes pilotes. Une attention particulière sera portée à une approche intégrée (multi-technologies clés). Les partenariats public-privé seront favorisés. A travers Horizon 2020, la Commission propose d'organiser le programme-cadre 2014-2020 autour de trois priorités : l'excellence scientifique, le "*leadership*" industriel et les défis sociétaux.

Il intègre également les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La S3 Champagne-Ardenne est en phase avec l'**accord de partenariat 2014-2020** signé entre la France et l'Europe, lui-même cohérent avec le Programme National de Réforme transmis par les autorités françaises à la Commission européenne en avril 2013.

Les priorités de "la nouvelle France industrielle" ont été présentées le 12 septembre 2013. Ce travail a été mené en lien avec les pôles de compétitivité et les comités stratégiques de filières. Ces priorités, au nombre de trois, sont convergentes avec les objectifs assignés aux S3 :

- Se situer sur un marché de croissance, ou présentant des perspectives de croissance forte dans l'économie mondiale.
- Se fonder essentiellement sur des technologies que la France maîtrise, sur leur diffusion dans l'économie et leur développement ainsi que sur l'industrialisation d'une offre industrielle nouvelle.
- Occuper une position forte sur ce marché avec des entreprises leaders, ou disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel permettant d'y occuper une place forte.

Cette nouvelle France industrielle s'appuiera sur des dispositifs initiés ou soutenus par l'Etat : le Plan d'investissements d'avenir, la Banque publique d'investissement (BPI France), la Caisse des dépôts, les pôles de compétitivité et les travaux du Conseil national de l'industrie qui aide les grandes filières industrielles à collaborer et à se restructurer autour d'enjeux identifiés en commun. Les écosystèmes locaux seront également mobilisés. Cette stratégie doit permettre de gagner des parts de marché en France et à l'international et de créer ainsi des emplois nouveaux.

Dans son rapport remis le 11 octobre 2013 au président de la République, la Commission innovation propose, autour d'un principe d'innovation, de concrétiser **sept ambitions**<sup>1</sup> dans les domaines scientifiques, industriels, médicaux ou bien sociétaux qui pourront assurer à la France prospérité et emploi sur le long terme. Elles se trouvent à la confluence de marchés majeurs portés par des besoins sociétaux pour lesquels existent des compétences distinctives françaises. Elles nécessitent des innovations de rupture et prennent en compte des évolutions technologiques massives comme la révolution numérique ou l'impact des nouveaux matériaux avec des propriétés avancées.

Enfin, "**une nouvelle donne pour l'innovation**"<sup>2</sup> fixe une ambition globale, celle de faire de la France une terre d'innovation. Fondée sur 40 mesures transverses, elle complète et renforce la démarche sectorielle des **34 plans de reconquête industrielle**<sup>3</sup>.

Sur le plan législatif, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", a été promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte permet de "décliner de manière concrète les orientations du "Grenelle 1" (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) qui a déterminé les objectifs du gouvernement dans le domaine environnemental". Cette loi impacte les régions à travers :

- Le climat et l'énergie : les régions élaborent leurs schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie fixant les grandes orientations en matière de réduction de la consommation énergétique et de prévention des émissions de gaz à effet de serre.
- La préservation de la biodiversité : dans ce cadre-là, un certain nombre de mesures visent à réguler l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.

D'autres lois viennent impacter les régions (exemple de la loi sur le handicap de 2005). Il en est de même des évolutions réglementaires qui impacteront de plus en plus le développement des secteurs industriels. Ainsi, REACH, règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, entré en vigueur le 1er juin 2007, a pour objectifs principaux d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, la promotion de méthodes d'essai alternatives, la libre circulation des substances au sein du marché intérieur et de renforcer la compétitivité et l'innovation. REACH fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente de la région Champagne-Ardenne qui doit mobiliser l'ensemble des fonds structurels en faveur de la recherche et de l'innovation par l'adoption de modèles de développement adaptés aux atouts de la région. Elle s'appuie sur des concepts clés : la "découverte entrepreneuriale", le rôle des technologies génériques et l'importance des coopérations.

## Bilan de la stratégie régionale d'innovation en Champagne-Ardenne de 2008

La Région Champagne Ardenne a initié en 2007 une démarche partenariale visant à élaborer la stratégie régionale d'innovation. Celle-ci, définie en 2008, a permis de construire des axes prioritaires de développement sur la base d'un diagnostic partagé de l'innovation en région. Parmi les lignes de force identifiées, la SRI visait en particulier à :

- Renforcer l'impact économique des pôles de compétitivité.
- Appuyer les thématiques de recherche émergentes à fort potentiel de développement.
- Pérenniser l'enseignement supérieur et la recherche académique.
- Accompagner efficacement les entreprises dans une démarche intégrée et professionnalisée d'innovation.

---

<sup>1</sup> <http://www.redressement-productif.gouv.fr/commission-innovation-sept-ambitions-pour-france-2025>

<sup>2</sup> <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/l-innovation-facteur-cle-de-la-montee-en-gamme-de-notre-economie>

<sup>3</sup> <http://www.redressement-productif.gouv.fr/nouvelle-france-industrielle>

- Valoriser les compétences et les pratiques entrepreneuriales.

Un diagnostic précis des enjeux régionaux en matière d'innovation a été présenté à l'occasion des 4<sup>èmes</sup> Assises Recherche & Entreprises organisées par la Région en mars 2009. Il était décidé de faire dans les dix ans de la Champagne-Ardenne une région clairement identifiée au niveau européen dans le domaine de la valorisation des **agro-ressources** et des **matériaux**, en s'appuyant notamment sur les deux pôles de compétitivité présents sur le territoire : le Pôle Industries et Agro-Ressources (IAR)<sup>4</sup> et Matérialia<sup>5</sup>.

Des enjeux stratégiques ont été définis au regard des atouts et faiblesses enregistrés ; des fiches actions permettant de mesurer les avancées, tant qualitativement que quantitativement, ont été rédigées et d'importantes avancées ont été constatées depuis la mise en place de la SRI.

Des domaines émergents, à explorer, avaient par ailleurs été identifiés sur les nanomatériaux, la longévité/vieillesse, l'environnement/énergie, la sûreté/sécurité des systèmes et l'innovation sociale. CARINNA avait été missionné pour réaliser une étude sur chacun de ces domaines. C'est ainsi qu'à la suite de l'étude prospective longévité/vieillesse réalisée en 2010, est ressorti le fait que la Champagne-Ardenne était un territoire pertinent pour développer la **domomédecine**, dispositif qui favorise la prise en charge et le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées et/ou malades, en recourant aux technologies de l'information et de la communication. Mis en œuvre par CARINNA et regroupant une quarantaine de partenaires politiques, économiques, académiques et médicaux, un **consortium domomédecine** a été constitué. Les premiers projets ont vu le jour en 2012, en particulier le **programme Picado** ayant pour objectif de suivre à distance et en temps réel des patients atteints de différentes pathologies (maladies chroniques contre le cancer, maladies cardiovasculaires, diabète et maladies neurodégénératives). Ce projet permet aujourd'hui de faire travailler différents acteurs (chercheurs, entreprises, élus, associations, financeurs et usagers) autour du thème du **vieillesse actif**.

L'appui aux mutations des secteurs « traditionnels » se traduit dans la filière métallurgique régionale notamment par un plan de soutien et de développement pour les métiers de la forge et un plan de progrès des fondeurs champardennais. Récemment, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) et Matérialia ont créé un cluster dédié à la **fabrication additive**, le FabAdd, à Charleville-Mézières (Ardennes). Le FabLab Smart Materials, de l'URCA, labellisé par Matérialia, vient d'être sélectionné par le Ministère du Redressement Productif dans le cadre de l'appel à projets FabLab. La structure R&D, qui a vu le jour fin 2013, devrait réunir une douzaine de partenaires. Elle regroupera l'Institut de formation technique supérieur, deux départements d'IUT, des laboratoires et centres techniques dont le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie spécialisé dans les matériaux (CRITT MDTs). Le lien entre le développement de la chaîne numérique, le transfert technologique et l'innovation s'affichent à travers cet exemple.

La SRI a permis également à ces derniers, à travers l'appui aux stratégies d'alliances des établissements régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, d'intégrer des programmes de très grande envergure, notamment dans le cadre du Programme des investissements d'avenir et d'y apporter leurs compétences spécifiques.

Avec le concours des fonds européens, la Région a lancé trois appels à projets de recherche collaborative sur la période 2007-2013, afin de favoriser les partenariats entreprises – laboratoires de recherche publique ; ce nouvel outil a été plébiscité par l'ensemble des acteurs régionaux, et une quarantaine de projets ont été accompagnés.

## Diagnostic stratégique et prospectif de la Champagne-Ardenne

Dans un contexte de crise économique profonde dont les conséquences sont mesurables sur l'emploi, le tissu économique et la démographie, l'exécutif régional a décidé de mener à partir de mai 2012, une démarche d'élaboration d'une étude prospective « Champagne-Ardenne 2020, quels développements pour l'avenir ? » afin de s'interroger sur les enjeux à l'horizon 2020.

Un diagnostic territorial stratégique partagé avec les acteurs du territoire a porté à la fois sur les facteurs d'influence externes à la région et sur les constats propres au territoire. Il vient alimenter les éléments de diagnostic décliné ci-dessous.

---

<sup>4</sup> <http://www.iar-pole.com/>

<sup>5</sup> [www.materialia.fr](http://www.materialia.fr)

## Le diagnostic socio-économique

- La Champagne-Ardenne : un **territoire contrasté**, bénéficiant d'une localisation stratégique au carrefour de plusieurs grandes zones.
- Une dynamique démographique impactée par le solde migratoire et un **vieillessement important de sa population**.
- Des **destructions d'emplois** préoccupantes avec en corollaire un chômage élevé.
- Un tissu productif marqué par la présence d'une **agriculture puissante** et d'une **industrie** soumise à de fortes pressions.
- Un territoire engagé dans une **dynamique entrepreneuriale**, avec un taux de croissance de création d'entreprises élevé depuis plusieurs années.
- Une **économie exportatrice** en grande partie **grâce au champagne**.

## La nécessaire consolidation du tissu académique

L'intensité de la R&D est faible, mais en augmentation. Ainsi que le souligne STRATER<sup>6</sup>, « la région Champagne-Ardenne est classée pour un certain nombre d'indicateurs socio-économiques parmi les dernières régions métropolitaines en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ». La DIRD (Dépenses Intérieures en Recherche et Développement) est la plus faible de France à 0,8 % du PIB en 2009 contre 2,2 % en France métropolitaine. Toutefois, une dynamique de rattrapage est engagée en matière de R&D, en particulier au niveau de la recherche publique : la DIRD publique est en constante progression depuis 2006, en moyenne plus de 5 % par an.

Peu de grands organismes de recherche, de type INRA (Institut national de la recherche agronomique), CNRS (Centre national de recherche scientifique), INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ou encore INRIA (Institut national de recherche et informatique et automatique...) sont présents en région.

Le manque de coopération et de concertation entre les unités de recherche ne favorise pas la cohérence de l'offre et les synergies inter-établissements.

Depuis plusieurs années est conduite une politique volontariste pour soutenir l'arrivée de nouveaux établissements. Ainsi se sont implantés : l'ECP (Ecole Centrale de Paris), AgroParisTech, EPF (Ecole Polytechnique Féminine), l'Institut d'Etudes Politiques Sciences Po Paris.

Sur le plan de la productivité scientifique, la région Champagne-Ardenne se situe au-delà de la moyenne nationale au regard de son poids quantitatif dans le paysage national. Ce bon résultat relatif concerne aussi bien la publication d'articles scientifiques (essentiellement par les chercheurs du secteur public) que le dépôt de brevets européens (majoritairement par les entreprises). La liaison est néanmoins encore trop faible entre le potentiel de recherche publique et privée et le tissu économique régional, ce qui se traduit par un poids relatif de la région en termes de dépôts de brevets, de contrats de recherche, de recrutement de cadres de recherche-développement inférieur au poids du PIB régional (2,5 % du PIB français).

## L'enjeu de la structuration du tissu économique régional

Le tissu économique régional est caractérisé par la prédominance des secteurs économiques traditionnels peu porteurs d'innovation ainsi que par une sur-représentation des TPE/PME qui font peu appel à la recherche et l'innovation car elles ne disposent pas de ressources en interne pour la mobiliser et/ou ne sont pas prêtes culturellement. Elles ont besoin d'être accompagnées dans des démarches d'innovation afin d'en découvrir les bienfaits. Ainsi, les actions qui encouragent les entreprises à se tourner vers des démarches innovantes (généralement des actions collectives) permettent d'enclencher des dynamiques d'innovation, recherche et développement. L'accompagnement financier apparaît indispensable dans une logique de fonds d'amorçage, sous réserve que le temps de portage d'un projet permette à l'innovation de produire tous ses effets. On observe par ailleurs une sous-représentation du secteur tertiaire et des services de haute technologie qui induit un déficit de valeur ajoutée par rapport à la moyenne nationale.

---

<sup>6</sup> Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, MESR

Les deux pôles de compétitivité, Industries et Agro-Ressources (IAR) et Matériaux, jouent un rôle moteur sur le tissu économique ; ils stimulent les capacités de R&D et contribuent au développement de la R&D via le recours aux appels à projets. Leur caractère interrégional diminue toutefois quelque peu leur effet levier sur le territoire et il s'avère nécessaire d'ancrer davantage leur action en Champagne-Ardenne (notamment pour Matériaux). L'IRT M2P est également concerné par cette nécessité d'ancrage.

En dehors de ces deux pôles, les autres secteurs stratégiques régionaux sont peu structurés et manquent d'appui technique. L'enjeu de structuration et d'approche collective de l'innovation est donc fondamental pour décupler les forces champardennaises.

## Synthèse du diagnostic territorial

| Atouts   | Faiblesses  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement d'une partie des activités de recherche sur des domaines porteurs et innovants (valorisation des agroressources, nanotechnologies, TIC : sécurité et imagerie ...)</li> <li>• Recherche privée plus forte qu'en moyenne nationale</li> <li>• Développement d'activités de recherche en relation avec le tissu économique en reconversion (ex : coutellerie et industrie orthopédique) ou les secteurs de pointe (ex : sécurité et TIC)</li> <li>• Qualité des résultats de recherche et leur valorisation (brevets et transfert) au regard du potentiel scientifique existant</li> <li>• Développement de partenariats publics/privés, en particulier sur des sites géographiques propices à fédérer des activités de recherche (Pomacle-Bazancourt...)</li> <li>• Existence de 2 pôles de compétitivité inter- régionaux : IAR (Industries et agro-ressources) et MATERIALIA (matériaux innovants et procédés)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à attirer ou à créer des entreprises innovantes (la culture d'entrepreneuriat est peu développée)</li> <li>• Faible présence des grands organismes nationaux de recherche</li> <li>• Nombre encore insuffisant d'actions de transfert technologique vers l'industrie</li> <li>• Offre d'enseignement supérieur trop peu attractive</li> <li>• Nombre de chercheurs par thématique trop faible pour atteindre une masse critique et une forte visibilité</li> <li>• Effort de structuration de l'écosystème de l'innovation encore insuffisant</li> <li>• Déficit de ressources humaines qualifiées, taux d'encadrement plutôt faible dans les PME et absence de centre de décision de grands groupes en région</li> </ul> |
| Opportunités   | Menaces   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des filières utilisant le potentiel des agroressources (matériaux, énergies, écotechnologies...)</li> <li>• Possibilité d'attirer des compétences complémentaires grâce à l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (École centrale Paris, AgroParisTech, Sciences-Po, EPF...)</li> <li>• Politiques partenariales inter-régionales (PRES UFECAP) et infra-régionales (URCA/UTT/grandes écoles) en émergence</li> <li>• Culture de l'innovation en progression dans un environnement en cours de structuration</li> <li>• Volonté des acteurs des SHS de se restructurer et de se recentrer sur la professionnalisation</li> <li>• Emergence de thématiques nouvelles inscrites dans une démarche interdisciplinaire et à fort potentiel de développement (longévité et vieillissement, santé, maîtrise des risques, agro-ressources..., incluant les SHS...)</li> </ul>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité de la région parisienne renforcée par la mise en place de la ligne à grande vitesse</li> <li>• Difficulté à construire des projets en commun et à consolider des partenariats extérieurs, notamment à l'échelle européenne</li> <li>• Risque d'un investissement en moyens humains insuffisant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche extra-régionaux</li> <li>• Manque de visibilité et de reconnaissance des établissements corrélativement à la faiblesse de leurs effectifs</li> <li>• Etat de l'immobilier universitaire</li> </ul>   |

### La mise en place d'un processus de concertation et de construction partenariale

A partir du diagnostic réalisé au cours du dernier trimestre 2012, l'Etat et la Région ont lancé en décembre 2012 des groupes de travail sur les grands thèmes de réflexion, correspondant peu ou prou aux objectifs thématiques (OT) des futurs programmes opérationnels (PO). Le choix en Champagne-Ardenne a été de ne pas utiliser les compétences d'un cabinet-conseil.

Un groupe, copiloté par la DRRT et la direction ESRI de la Région, s'est ainsi constitué sur la thématique « recherche, transfert, innovation » avec pour objectif d'élaborer une S3 préalablement à la définition des objectifs et actions à inscrire dans les PO en lien avec la thématique RDI.

Dès janvier, le groupe s'est mis à travailler sous forme d'une réunion plénière mensuelle et de réunions de travail thématiques, ceci jusque fin avril/début mai. Les réunions plénières ont rassemblé entre 50 et 70 participants (chercheurs, services collectivités et Etat, consulaires, pôles de compétitivité, agences, centres techniques...).

La 1<sup>ère</sup> réunion a consisté en discussions ouvertes pour définir les thèmes majeurs, reconnus comme force du territoire, sur lesquels focaliser la réflexion.

6 thématiques ont ainsi été alors identifiées comme base de travail :

- Bioraffinerie et agriculture durable.
- Matériaux fonctionnalisés.
- Qualité de vie et services à la personne (incluant volet domomédecine).
- Energie.
- Prévention, gestion des risques.
- Viti-viniculture durable.

Un thème transverse sur l'accompagnement des entreprises, l'écosystème régional d'innovation a aussi été défini.

Des animateurs de ces groupes de travail ont été désignés, chaque groupe s'est réuni 2, 3 ou 4 fois sur la période. Les groupes ont rassemblé entre 10 et 20 participants ; celui sur l'énergie n'est pas parvenu à se constituer faute de participants.

Ce thème a ainsi été écarté, ne semblant pas refléter l'activité de recherche et d'innovation régionale.

A ce stade, le choix a été fait de ne pas associer les entreprises, l'exercice étant très conceptuel.

Chaque groupe a travaillé à approfondir le diagnostic initial sur la thématique considérée, à recenser les acteurs régionaux, les projets structurants (ANR, FUI, PIA, PCRD...), à lister les coopérations interrégionales et à recenser les autres régions impliquées sur un thème identique ou proche, à faire émerger ensuite des enjeux. La SRI, et son évaluation en 2011, a également servi de base de travail.

Mi-mai, 4 thèmes faisaient consensus au sein du groupe, avec 4 thèmes interface :

- Bioraffinerie.
- Fonctionnalisation des matériaux.
- Santé, qualité de vie et services à la personne.
- Prévention, gestion des risques industriels et environnementaux.

A l'interface entre thèmes, des « sous-thèmes » sont apparus comme également importants : les agromatériaux (interface bioraffinerie et matériaux), l'agriculture, la viti et la viniculture durables (interface

bioraffinerie, qualité de vie, prévention des risques), les matériaux pour la santé avec notamment l'industrie des prothèses en titane (interface santé, fonctionnalisation matériaux, prévention des risques).

Les travaux des groupes ont fait ressortir la nécessité de renforcer les collaborations interrégionales de recherche, notamment avec la Picardie sur la bioraffinerie, la Lorraine sur les matériaux et leur mise en forme.

Une rencontre avec chacune des régions voisines a eu lieu fin mai/ début juin ; une volonté de montrer des complémentarités entre nos stratégies sur ces thèmes partagées a été indiquée lors de ces rencontres. La manière de le faire n'était néanmoins pas arrêtée.

L'étape suivante a été la consultation des entreprises.

La méthode choisie a été de bâtir les chaînes de valeur des domaines présélectionnés, d'identifier et de répartir les entreprises régionales sur ces chaînes, puis de sélectionner une trentaine d'entreprises représentatives pour les interroger.

Un Comité de pilotage Etat/Région -constitué des 2 vice Présidents en charge des questions d'ESRI et du développement économique, des services de la Région et de l'Etat, de l'agence CARINNA- a été mis en place pour piloter cette mission.

La Région s'est appuyée sur un prestataire pour réaliser ce travail d'échange avec les entreprises : après quelques entretiens préalables avec les animateurs des groupes de travail, 27 entretiens avec des entreprises régionales ont pu se dérouler de mi-octobre à mi-novembre. Avant le dernier comité de pilotage, une consultation des deux universités a été faite pour leur livrer les évolutions et recueillir leur avis avant l'arrêt des thèmes.

**A partir de la démarche de découverte entrepreneuriale S3, quatre domaines d'innovation stratégique, un domaine émergent, et trois axes transversaux ont été retenus.**

## **Trois domaines d'innovation stratégique « intégrateurs »**

A l'issue de la consultation des entreprises, et après croisement avec les thématiques académiques et les enjeux du territoire préalablement identifiés lors du processus de concertation et de construction partenariale, trois domaines d'innovation stratégiques "intégrateurs" ont été mis en exergue :

- Le développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables (*mots clés : écologie industrielle / bioénergies / agromatériaux / biomolécules / diminution des intrants / éliciteurs et phytosanitaires verts / machinisme agricole adapté et innovant / agroindustrie compétitive / mobilisation de la ressource / écologie circulaire/ équilibre alimentaire-non alimentaire/ acceptabilité...*);
- L'optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux ; cela sous-tend une intégration très forte de la chaîne numérique dans les procédés industriels y compris l'outillage, de la conception à la fin de vie des matériaux, en passant par des moyens d'essais dédiés (*mots clés : savoir-faire et capitalisation, simulation numérique, rétroconception, bases de données et logiciels, caractérisation, comportement, essais, prototypage (rapide), fabrication rapide, optimisation et automatisation des procédés industriels, capteurs, traitements de surface, formation...*)
- La création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires en y développant de nouvelles activités et en mettant en réseau les acteurs (*mots clés : domomédecine / e-santé / dispositifs médicaux / réparation cellulaire / habitat adapté / services à la personne / modèle économique / sciences humaines et sociales*);

## **Un domaine d'innovation stratégique « émergent »**

- L'appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie, en lien avec la production importante, variée (nucléaire, bioénergie, éolien) et disséminée (pour les 2 dernières) sur le territoire, celui-ci s'avérant ainsi bien adapté pour traiter les problématiques de transport, de gestion du réseau et de stockage d'énergie.

## Trois axes transversaux

Ils viennent en soutien des domaines technologiques, ils ont vocation à venir apporter une dimension plus méthodologique (travail en réseau, croisement des compétences et métiers...), une approche plus sociétale et territoriale (nouveaux métiers, nouvelles pratiques et modes de vie...), toutes deux indispensables pour apporter des réponses globales aux enjeux de cette région :

- Soutenir l'innovation dans les entreprises et notamment les PME via un écosystème régional efficient pour innover (mots clés : réseau d'acteurs, veille et diffusion information, ingénierie de projets, accompagnement des PME, suivi, évaluation) ;
- Stimuler l'innovation sociale pour assurer le développement de nos territoires (mots clés : nouveaux modèles économiques, services, maintien population, attractivité, interdisciplinarité, expérimentation, mise en réseau d'acteurs) ;
- Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique, la diffusion de services numériques apparaissant comme un moyen de répondre aux enjeux du territoire et faisant partie des actions identifiées à développer dans le cadre des domaines de spécialisation (mots clés : usages numériques, haut débit, accompagnement au changement).

Ceci a fait l'objet d'un échange avec les représentants des établissements d'enseignement supérieur le 4 décembre 2013 et ont été validés par le Comité de pilotage qui s'est tenu le même jour.

Les domaines et axes transversaux sont déclinés de manière détaillée dans le livrable complet de la S3.

Il est à noter que le thème sur la prévention et gestion des risques n'apparaît plus comme un domaine d'innovation en soi, le tissu économique n'étant pas là pour s'adosser à la recherche et porter l'innovation ; ces questions sont néanmoins bien présentes et ces sujets sont intégrés dans les trois domaines d'innovation stratégique.

De même, la viticulture ne se retrouve que partiellement dans cette S3, en lien avec la bioraffinerie sur certains aspects mais pas sur les questions d'œnologie, qui est un domaine d'excellence de la région, à travers son produit d'exception qu'est le champagne ainsi que de son offre de formations.

Il semble donc souhaitable de pouvoir accompagner des travaux de recherche et d'innovation sur ces questions si, réalisés dans une logique collaborative, ils viennent conforter l'économie régionale du champagne.

Cette démarche se veut évolutive, elle va se poursuivre pour faire vivre la S3, l'actualiser autant que de besoin, en lien avec les évolutions qui apparaîtront sur le territoire, le contexte national ou international.

Il s'agit ainsi d'une 1<sup>ère</sup> version de la S3 arrêtée fin 2013, pour la partager avec la Commission européenne, l'Etat et tous les acteurs régionaux concernés.

Un travail de diffusion va être réalisé au cours des 3 premiers mois de 2014 ; une présentation (forme restant à préciser) sera faite lors des 9<sup>èmes</sup> Assises recherche & entreprises le 1<sup>er</sup> avril 2014.

## Les propositions relatives à la gouvernance de la S3

Le « guide pour la préparation des régions françaises » précise que la gouvernance de la S3 doit veiller à une intégration étroite entre la S3 et les stratégies locales. Son élaboration comme sa mise en œuvre requièrent une implication forte du politique et une stabilité institutionnelle.

Les responsables politiques régionaux doivent s'appuyer sur des partenariats larges et efficaces, en favorisant en amont une appropriation forte de la démarche. La mise en place d'une approche structurée reposant sur autant de comités et groupes de travail jugés nécessaires à la démarche, garantissant à chaque étape la rigueur et la transparence des processus de décision et d'arbitrage, est recommandée.

La logique de priorisation définie au niveau stratégique et la légitimité des choix de concentration renforcée des ressources de la région doivent être expliquée à l'ensemble des acteurs.

Certaines missions peuvent être déléguées et des responsables d'actions et de projets désignés, la cohérence étant assurée par la définition claire de critères de convergence stratégique.

Dans ce contexte, la gouvernance de la S3 reprendra le schéma de structuration de la SRI de 2008 :

- Au niveau stratégique : **un comité stratégique régional de l'innovation**, regroupant, autour de l'Etat du Conseil régional, l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation : les conseils généraux, les grandes agglomérations; les pôles de compétitivité, les clusters, les agences CADEV et CARINNA, BPI France, les Chambres consulaires régionales, le CESER, les partenaires sociaux, les organismes de formation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des chefs d'entreprises. Cette assemblée se réunira une fois par an et jouera le rôle de plate-forme d'information, de concertation et de réflexion.
- Au niveau opérationnel : **un comité opérationnel**, rassemblant les membres de l'exécutif du Conseil régional concernés, les services de la Région et les services de l'Etat impliqués, BPI France, les deux universités. Son rôle sera de préparer le comité stratégique régional de l'innovation.

Par rapport à la période précédente, la structuration sera infléchie à deux niveaux :

**Au niveau opérationnel**, il s'agira de définir des modalités d'animation qui permettent d'être en capacité :

- **De faire remonter des projets** qui s'inscrivent dans les domaines d'innovation stratégique (DIS) de la S3 et qui pourront être programmés dans le cadre du futur PO 2014-2020.
- **D'animer** si besoin les DIS, proposer des redéfinitions de leur périmètre, proposer l'ajout d'autres DIS non pris en compte initialement.

**Au niveau stratégique**, il s'agira de disposer d'une instance qui permette :

- D'assurer **l'articulation** de la S3 **avec la programmation FEDER** (décider de la programmation des projets relevant des DIS) mais également avec le SRDEII.
- **De suivre** la mise en œuvre de la S3 dans le cadre de la programmation FEDER.
- De **décider des réorientations** des domaines de spécialisation et des axes transversaux de la S3 dans la mesure où celle-ci est conçue comme un processus évolutif.

Aussi, une **gouvernance « légère » sera mise en place à chacun de ces deux niveaux pour animer et suivre la mise en œuvre de la S3**. Des synergies seront recherchées au maximum ; un suivi des actions cofinancées par les fonds structurels sera effectué, notamment de celles relevant de l'OT1 mais pas seulement.

Enfin, le **tableau de bord régional de la recherche et de l'innovation**, mis en place dans le cadre de la SRI en 2007 et piloté par CARINNA, sera actualisé pour être **l'outil de mesure (indicateurs) des actions de la S3**.